



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du	28/06/2022	Membres en exercice :	15
Lieu	Mairie du Bourget	Quorum :	8
Convocation transmise le	25/05/2022	Public :	0

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

1 ABSENT : Dominique Ernaga

DCM N°	Domaine	Objet des Délibérations			
			POUR	CONTRE	Abstention
50/2022	AF	Nomination de le/la Secrétaire de séance : A. Buisson	13	0	0
51/2022	AF	Approbation du Compte rendu de la séance du 31 mai 2022	13	0	0
52/2022	FI	Attribution d'une Subvention Exceptionnelle de 3000 € au profit de l'Association JB	9	0	4
53/2022	FI	Décision Modificative N°2 BUDGET PRINCIPAL	13	0	0
<i>Arrivée Daniel Rusque</i>					
54/2022	FI	Convention de mandat CCHMV Travaux Rue du Verger Part Eaux usées 100% + 16% coûts mutualisés (MOE, surface...)	14	0	0
55/2022	AF	Contrat de partenariat avec l'Office de Tourisme pour le Pass HMV Liberté pour les entrées au Cinéma Le Grand Air	14	0	0
56/2022	AF	Règles de publicité et affichage des actes - Affichage et publication par voie dématérialisée	14	0	0
57/2022	AF	Approbation Fête communale des villages 2023 Constitution d'un groupe de travail	14	0	0
58/2022	REVB	Décision Modificative N°2 BUDGET REGIE ELECTRIQUE	14	0	0
59/2022	REVB	Convention d'occupation du domaine Etat pour installation d'un coffret Télécom à titre gracieux sur la Voie ONERA	14	0	0

Le procès-verbal de la séance sera publié après approbation de l'Assemblée lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 28/06/2022

Le maire,
Gilles MARGUERON



AF AFFAIRES GENERALES
DP DOMAINE PRIVE / PUBLIC

FI FINANCES
TP TRAVAUX PROJETS

REVB REGIE ELECTRIQUE
URB URBANISME

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

2 ABSENTS : Daniel Rusque, Dominique Ernaga

Objet : Secrétaire séance

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire demande à l'Assemblée de nommer le ou la secrétaire de séance.

Après délibération, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **NOMME** Alexandra BUISSON secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-et-deux
Le Maire,
Gilles Margueron



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

2 ABSENTS : Daniel Rusque, Dominique Ernaga

Objet : Approbation compte-rendu de la séance du 31 mai 2022

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal transmis par courrier électronique le 27 mai 2022,

M. le Maire demande à l'Assemblée d'arrêter le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022.

Après délibération, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** le procès-verbal de la séance du 31 mai 2022
- **AJOUTE** que sa publication interviendra dans le délai d'une semaine à compter de la séance
- **PRECISE** que le document « Liste des délibérations » de cette séance est publié dans les mêmes conditions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-et-deux
Le Maire,
Gilles Margueron



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

2 ABSENTS : Daniel Rusque, Dominique Ernaga

Objet : Attribution Subvention Exceptionnelle Association JB

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnellement formulée par l'Association Jeune Bourgeates afin de couvrir les dépenses liées à l'organisation des festivités des 20 ans de l'Association,

Vu les crédits disponibles au chapitre 65 Autres charges de gestion courante,

M. le Maire demande à l'Assemblée de voter un montant à allouer à cette association qui œuvre pour le dynamisme des villages.

Après délibération, avec 4 abstentions (Stéphane Bect, Bruno Buisson, Cédric Bermond et Francesca Legendre Tonelli), le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 3 000 €.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout document s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-et-deux

Le Maire,

Gilles Margueron



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

Séance du 28 juin 2022

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 53/2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

12 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

2 ABSENTS : Daniel Rusque, Dominique Ernaga

**OBJET : Amortissement Subventions - Etalement charges Assurances –
Décision modificative N°2 – Budget Principal**

L'Assurance Dommages-Construction pour le chantier de construction de la Luge 4 saisons a été mandaté au compte 6162 – Assurance obligatoire dommage-construction.

Pour limiter l'impact budgétaire de cette dépense de fonctionnement, la collectivité peut décider, par délibération, d'étaler cette dépense sur la durée de la garantie des travaux de l'ouvrage, soit dix ans.

La décision de l'assemblée délibérante d'étaler une charge sur plusieurs exercices dans les conditions prévues au Tome I, titre 1, chapitre 2, § 4 de la présente instruction (commentaires du compte 481) suppose que les crédits nécessaires à l'étalement soient prévus au budget.

A la clôture de l'exercice au cours duquel la prime d'assurance a été mandatée, l'étalement donne lieu à l'émission :

- d'un mandat à la section d'investissement, imputé au 4818-040 " Charges à répartir sur plusieurs exercices - Charges à étaler" et
- d'un titre de recettes en fonctionnement, au 791-042 " Transferts de charges d'exploitation". Mandat et titre doivent être justifiés par la délibération,
- ainsi que par un état énonçant les charges de fonctionnement que la collectivité décide d'étaler ainsi que la durée de cet étalement.
- Puis chaque année, amortissement de la charge à étaler, jusqu'à amortissement complet de la charge : émission d'un mandat au 6812-042 et d'un titre de recettes au 4818-040

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser l'étalement, sur 10 ans, de cette charge.

Ces dépenses exceptionnelles représentent, en effet, une charge financière, en section de fonctionnement, de 35 600.00 € impactant la capacité d'autofinancement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 Tome 2 en vigueur au 1er janvier 2022.

De plus, il convient de régulariser les écritures d'immobilisations des subventions afin d'en permettre l'amortissement.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'étalement des charges liées à l'assurance Dommage-Ouvrage sur une durée de 10 ans;
- **VOTE** la décision modificative N°2 afin de prévoir les crédits budgétaires au budget primitif 2022 et les suivants afin de pouvoir émettre les écritures correspondantes à cet étalement
- **VALIDE** l'ajout des crédits nécessaires au passage des écritures d'amortissements des subventions sur la décision modificative N°2
- **APPROUVE** la décision modificative N°2 sur le budget principal suivante

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement		10 923.63 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		10 923.63 €		
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		21 116.37 €		
D 6812-162 : LUGE QUATRE SAISONS		3 560.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		24 676.37 €		
R 791 : Transfert charges gest° courante				35 600.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				35 600.00 €
Total		35 600.00 €		35 600.00 €
INVESTISSEMENT				
D 4818 : Charges à étaler		35 600.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		35 600.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				10 923.63 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				10 923.63 €
R 28041512 : GFP rat : Bâtiments et instal.				20 000.00 €
R 2804172 : EPL : Bâtiments et installation				1 116.37 €
R 4818 : Charges à étaler				3 560.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				24 676.37 €
Total		35 600.00 €		35 600.00 €
Total Général		71 200.00 €		71 200.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.
A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-deux
Le Maire,
Gilles Margueron

Pour le Maire absent,
L'Adjoint,
BECT Stéphane



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

1 ABSENT : Dominique Ernaga

Objet : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage de la CCHMV à la Commune – Travaux Rue du Verger

La commune de Villarodin Bourget porte un projet global d'aménagement de la rue du Verger, du chemin des Fontaines et de la montée Château Feuillet et de rénovation des réseaux humides. L'enfouissement des réseaux secs (distribution publique d'électricité, réseau d'éclairage public et réseau de télécommunication...) sera réalisé en coordination avec les travaux sur les réseaux humides et l'aménagement de voirie.

De son côté la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise porte un projet de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales avec la création d'un réseau d'eau usée dans ces même rues.

Afin de minimiser les nuisances subies par les usagers et d'optimiser et de maîtriser les coûts associés à cette opération, la commune et la CCHMV ont choisi de les réaliser avec une unicité de Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'œuvre, la CCHMV ayant décidé de déléguer la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération d'aménagement et de rénovation à la commune de Villarodin Bourget.

Conformément aux dispositions du titre premier de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, la convention a pour but de confier à la commune de Villarodin Bourget, qui l'accepte, le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la CCHMV et dans les conditions fixées par celle-ci, l'opération de réaménagement et de reprise des réseaux associés de la rue du Verger, du chemin des Fontaines et de la montée Château Feuillet.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le montant total des travaux et explique la répartition prévue entre les postes mutualisés et ceux propres à chaque compétence soit à chaque budget et aux deux collectivités.

Après délibération, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la répartition proposée dans la convention ci-annexée,
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention, et tout autre document nécessaire à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-et-deux

Le Maire,

Gilles Margueron



1/1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET



Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

1 ABSENT : Dominique Ernaga

Objet : Tarif Convention HVM Pass Liberté Cinéma Le Grand Air

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le système mis en place par la SPL Haute Maurienne Vanoise afin de délivrer le Pass Liberté avec système de recharge en ligne par le client pour bénéficier de certaines réductions sur les activités du territoire HVM.

Pour le Cinéma le Grand Air, il convient de fixer le tarif de la séance pour les détenteurs de ce pass et d'autoriser M. le Maire à signer une convention cadrant le remboursement des places.

Après délibération, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention ci-annexée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention, et tout autre document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-et-deux
Le Maire,
Gilles Margueron



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

Séance du 28 juin 2022 ANNULE ET REMPLACE

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

1 ABSENT : Dominique Ernaga

Objet : Règles relatives à la publicité des actes sur la Commune

Vu l'article 78 de la loi engagement et proximité ayant habilité le gouvernement à modifier, par voie d'ordonnance, « les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, à leur entrée en vigueur, à leur conservation ainsi qu'au point de départ du délai de recours contentieux, dans le but de simplifier, de clarifier et d'harmoniser ces règles et de recourir à la dématérialisation ».

Vu l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 énonçant ainsi les nouvelles règles en la matière notamment en ce qui concerne les communes de moins de 3 500 habitants.

Considérant que l'entrée en vigueur de ces dispositions est prévue pour le 1er juillet 2022 sauf délibération du conseil municipal.

M. le Maire explique aux membres présents les changements obligatoires et ceux qu'il convient de formaliser pour la Commune de Villarodin-Bourget,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** une Publicité par affichage papier dans les panneaux prévus à cet effet et rappelés sur l'Annexe 2 ;
- **AJOUTE** une Publicité sous forme électronique sur le site de la commune, PanneauPocket et envoi par courriel à une base de données sur demande des administrés.
- **PRECISE** les actes concernés par ces dispositions en Annexe 1.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Gilles Margueron



ANNEXE 1

Liste des Actes et leur mode de publication :

Documents	Affichage	Site Internet	Application d'information et d'alertes électroniques	Courriel
Avis de réunion	X	X	X	X
Liste des délibérations	X	X	X	X
Délibérations		X		
Procès-verbal	X	X	X	X
Arrêtés		X	X Police	
Décisions du Maire prises par délégation		X		

Le caractère exécutoire des actes, et par conséquent le délai de recours de deux mois, s'appliquent à compter de la date de la dernière formalité accomplie : à savoir la publicité de l'acte et la transmission au contrôle de légalité, si nécessaire.

ANNEXE 2

LISTE DE POINTS D’AFFICHAGE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

1 ABSENT : Dominique Ernaga

OBJET : Création de la FETE DES VILLAGES - Commission

Sur la proposition de M. Godfroy, M. le Maire interroge l'Assemblée sur le besoin social de faire une fête commune à tous les villages dans un lieu adapté, et ce pour pouvoir l'organiser chaque année.

L'aide des Associations locales seraient bien évidemment sollicitée.

Vu le besoin de retrouver du lien social ;

Considérant que la Régie de recettes et d'avances existe pour organiser ce type d'évènements,

Après en avoir **A l'unanimité**, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le principale d'organiser une **fête des villages** ;

- **CHARGE** une commission de travailler sur cet évènement qui commencerait en 2023.

La Commission est ainsi composée de Francesca Legendre Tonelli, Cédric Bermond, Thierry Soulier et Arthur Godfroy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-deux

Le Maire,

Gilles Margueron



N° 5812022

Envoyé en préfecture le 09/08/2022

Reçu en préfecture le 09/08/2022

Affiché le

ID : 073-217303221-20220628-D_58_2022-DE

Berger
Levrault

DM 2022

73697
Code INSEERE de Villarodin Bourget - Budget Régie d'Electricité
Régie d'Electricité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents 13
 Nombre de suffrages exprimés 14
 VOTES : Contre 0 Pour 14
 Date de convocation : 24/06/22

Objet : DM2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp		5 000,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		5 000,00 €		
R 777 : subv.transférées au résultat				5 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				5 000,00 €
Total		5 000,00 €		5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D 13911 : Etat et établissements nationaux		5 000,00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		5 000,00 €		
R 2815314 : Réseau de distribution				5 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section				5 000,00 €
Total		5 000,00 €		5 000,00 €
Total Général		10 000,00 €		10 000,00 €

Signataires :

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

Séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2022, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

13 PRESENTS : Gilles Margueron, Stéphane Bect, Albert Dupré, Bruno Buisson, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Alexandra Buisson, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, A. Buisson, Cédric Bermond, Arthur Godfroy

1 ABSENT avec procuration : Sandrine Moreau, procuration à G. Margueron

1 ABSENT : Dominique Ernaga

OBJET : Convention d'occupation du domaine Etat ONERA pour installation d'un coffret télécom

A la demande de la Régie d'Electricité et de France Télécom pour l'installation d'un coffret téléphonique sur la voie dite ONERA, ladite société a formalisé son accord pour l'occupation à titre gratuit sous réserve de la signature d'une convention entre l'ONERA et la Commune.

Après en avoir **A l'unanimité**, l'Assemblée :

- **CHARGE M.** le Maire de signer la convention à intervenir pour une durée indéterminée puisque le besoin sera nécessaire sur la durée de fonctionnement du électrique RIVAL.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre,
les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Villarodin-Bourget, le vingt-huit juin deux-mille-vingt-deux
Le Maire,
Gilles Margueron

